



REPUBLICQUE FRANCAISE - Département de l'Hérault  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**Commune de VALROS**

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le 15/03/2022

ID : 034-213403256-20220309-202200001CCAS-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 09 MARS 2022**

**L'an deux mil vingt-deux le neuf mars**, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Président**.

**Date de convocation** : 03 mars 2022

**Nombre de membres en exercice** : 11

**Etaient présents** : : Bernabela Aguila, Brigitte Ambal, Patricia Fermin, Marie-Catherine Goffin, Georges Guirlinger, Sandrine HUILLET-Brax, Michel Loup, Patrick Martinez, Marilynne PRIVAT.

**Procurations** : néant

**Absents excusés** : Simone Bonnet, Carmen Roméro.

**Secrétaire de séance** : Bernabela Aguila

**Délibération n° 202200001**

**Objet : approbation du Compte de Gestion 2021**

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

M. le Président présente au Conseil le compte de gestion 2021 relatif au budget du CCAS et l'informe qu'il s'est assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

M. le Président propose au Conseil d'administration d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 relatif au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

**LE CONSEIL d'Administration**, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 9**

**Où l'exposé du Président et après avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion transmis par la Trésorerie Béziers Municipale,

**Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 relatif au budget du CCAS de la Commune de Valros qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
**Michel LOUP,**  
Président du CCAS de Valros



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification en vertu des articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative, précise que depuis le 01/12/2018 le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)